

CONVOCATION

Les actionnaires sont invités à assister, le **jeudi 2 juin 2022 à 15h**, à l'Assemblée Générale Ordinaire (l'« Assemblée ») de D'Ieteren Group SA (la « Société ») qui se tiendra au siège social, rue du Mail 50 à 1050 Bruxelles.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Ordre du jour

1. Rapports de gestion du Conseil d'administration et rapports du Commissaire sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2021. Communication des comptes consolidés relatifs à l'exercice 2021.
2. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021, en ce compris la répartition du bénéfice.
Proposition d'approuver les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021, en ce compris la répartition du bénéfice (proposition de distribuer un dividende brut de EUR 2,10 par action et de EUR 0,2625 par part bénéficiaire).
3. Rapport de rémunération 2021.
Proposition d'approuver le rapport de rémunération intégré dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise du Rapport annuel 2021.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
Proposition de donner décharge, par vote séparé,
 - à l'ensemble des administrateurs
 - au commissaire*pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé.*
5. Nomination et renouvellement d'administrateurs.

Proposition de nommer Mr Hugo De Stoop, en tant qu'administrateur indépendant au sens de l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations (l'ensemble des critères du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 étant rencontré dans le chef de ce candidat), pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2025.

Proposition de renouveler les mandats de Pierre-Olivier Beckers SRL pour une durée de quatre ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2026, de CB Management S.à r.l. unipersonnelle pour une durée de quatre ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire

de 2026 et de Sophie Gasperment pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2025, en tant qu'administrateurs indépendants au sens de l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations (l'ensemble des critères du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 étant rencontré dans le chef de ces trois administrateurs).

Proposition de renouveler les mandats de Nayarit Participations SCA pour une durée de cinq ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2027, de Société Anonyme de Participation et de Gestion SA pour une durée de cinq ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2027 et de GEMA SRL pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2025, en tant qu'administrateurs non-exécutifs.

Une biographie des personnes concernées peut être consultée sur le lien suivant : <https://www.dieterengroup.com/fr/assemblees-generales/>.

I. Conditions d'admission

Le droit des actionnaires d'être admis et de voter l'Assemblée est subordonné au respect des deux conditions suivantes :

- 1) l'enregistrement comptable, au nom de l'actionnaire, des actions avec lesquelles il souhaite participer au vote, à la **date d'enregistrement du jeudi 19 mai 2022 à 24h**, résultant selon les cas de son inscription :
 - au registre des actions nominatives de la Société ; ou
 - dans les comptes d'un teneur de compte-titres dématérialisés agréé ou d'un organisme de liquidation.

Aucune démarche spécifique n'est requise de l'actionnaire à cet effet ;

- 2) l'indication, **au plus tard le vendredi 27 mai 2022 à 16h**, de son intention de participer à l'Assemblée Générale ainsi que du nombre d'actions pour lesquelles il entend prendre part au vote :
 - pour les actionnaires nominatifs : par e-mail à l'adresse financial.communication@dieterengroup.com ou par courrier à D'Ieteren Group SA/NV, rue du Mail 50, 1050 Bruxelles (Belgique), à l'attention du Financial Communication Officer ;
 - pour les titulaires d'actions dématérialisées : par notification au teneur de compte agréé ou à l'organisme de liquidation. Ce dernier établira une attestation certifiant le nombre d'actions dématérialisées inscrites au nom de l'actionnaire dans ses comptes à la date d'enregistrement pour lequel l'actionnaire a déclaré vouloir participer à l'Assemblée, et l'adressera à :

Euroclear Belgium, Issuer Services,

- par courrier, 1 Bd du Roi Albert II, 1210 Bruxelles (Belgique) ou
- par e-mail à l'adresse ebe.issuer@euroclear.com

Seules les personnes actionnaires à la date d'enregistrement du jeudi 19 mai 2022 à 24h et ayant exprimé leur volonté de participer à l'Assemblée au plus tard le vendredi 27 mai 2022 à 16h, y seront admises.

La Société n'envoie pas de cartes d'accès.

II. Vote par procuration – Vote par correspondance

Les actionnaires qui désirent voter par procuration ou par correspondance doivent utiliser les formulaires de vote par procuration ou par correspondance disponibles au siège social ou sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : www.dieterengroup.com/fr/assemblees-generales, et les adresser dûment complétés et signés, par email ou par courrier, à Euroclear Belgium aux adresses précitées.

Les formulaires de vote doivent être envoyés **au plus tard le vendredi 27 mai 2022 à 16h**. Veuillez noter que le jeudi 26 mai 2022 est un jour férié en Belgique et qu'il est dès lors recommandé aux actionnaires de s'assurer que les documents en question (si envoyés par la poste) parviennent à Euroclear Belgium au plus tard le mercredi 25 mai 2022.

III. Droit d'ajouter des points à l'ordre du jour et des propositions de décision

Un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3% du capital et souhaitant requérir l'inscription de sujets à l'ordre du jour de l'Assemblée ainsi que déposer des propositions de décision concernant des sujets inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour, sont invités à adresser à cet effet à la Société une requête exposant lesdits sujets et propositions de décision à l'adresse financial.communication@dieterengroup.com **au plus tard le mercredi 11 mai 2022**. La Société publiera le cas échéant un ordre du jour complété **au plus tard le mercredi 18 mai 2022**.

IV. Droit de poser des questions

Les actionnaires peuvent en outre, dès la publication de la présente convocation, et pour autant qu'ils aient satisfait aux formalités d'admission à l'Assemblée, poser par écrit des questions au sujet des rapports du Conseil d'administration ou du commissaire, ou de points de l'ordre du jour, en les adressant à financial.communication@dieterengroup.com **au plus tard le vendredi 27 mai 2022 à 16h**. Des réponses leur seront fournies au cours de l'Assemblée.

V. Mise à disposition de documents

Les documents que la Société est légalement tenue de présenter à l'Assemblée, ainsi que l'ordre du jour de celles-ci, éventuellement complété en vertu de l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations, les propositions de décision y afférentes et les formulaires de vote par procuration ou par correspondance, sont disponibles à l'adresse www.dieterengroup.com/fr/assemblees-generales ou au siège social sans frais sur simple demande adressée :

- par courrier, rue du Mail 50, 1050 Bruxelles (Belgique), à l'attention du Financial Communication Officer ; ou
- par e-mail à l'adresse financial.communication@dieterengroup.com.

VI. Traitement des données à caractère personnel

En votre qualité d'actionnaire, la Société traite des informations vous concernant qui constituent des données à caractère personnel. La Société traitera ces données conformément à l'"Information relative aux données personnelles et à leurs traitements", disponible sur le site de la Société (<https://www.dieterengroup.com>).

Le Conseil d'administration